



NUMÉROTATION DES MH ET TYPE
 Emplacement 5 = MH 1 (2 ch*)
 Emplacement 6 = MH 2 (2 ch)
 Emplacement 7 = MH 3 (2 ch)
 Emplacement 8 = MH 4 (2 ch)
 Emplacement 14 = MH 5 (3 ch)
 Emplacement 15 = MH 6 (PMR**)

* ch = chambre
 ** PMR = personne à mobilité réduite

NUMÉROTATION DES MHT
 Emplacement 43 = MHT 1
 Emplacement 35 = MHT 2
 Emplacement 125 = MHT 3
 Emplacement 172 = MHT 4
 Emplacement 176 = MHT 5
 Emplacement 177 = MHT 6

- MOBIL-HOME
- MOBIL-HOME TOILÉ
- ESPACE VERT
- JEUX
- POINT DE RASSEMBLEMENT
- SENS D'ÉVACUATION

- LAMPADAIRE
- POTEAU INCENDIE
- EXTINCTEUR
- POINT D'EAU
- CITERNE GAZ
- BORNE ELECTRIQUE
- AIRE CAMPING CAR

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES DE FRANCE

CLASSE * MENTION TOURISME
 POUR UNE CAPACITE TOTALE DE 280 EMBLEMENTS
 DECISION DE CLASSEMENT DU : 23/05/2022

TERRAIN DE
LA TRANCHE SUR MER

DATE : 25/04/2023
 10 mètres

PLAN D'ÉVACUATION

